

# Charte des collections

La bibliothèque du Centre Nature Les Cerlatez a pour vocation d'offrir un cadre scientifique pour la recherche et l'éducation. Elle est prioritairement axée sur les tourbières et les sciences naturelles, et suit en cela les missions du Centre Nature : l'étude, l'information et la protection des tourbières, avec une ouverture vers les sciences de la nature, ainsi que la mise en place d'animations scientifiques et pédagogiques dans ces mêmes thématiques.

Cette charte des collections a pour but de présenter les collections de la bibliothèque et leur raison d'être.

## 1. Missions de la bibliothèque

- La bibliothèque offre un centre de documentation sur la nature, l'environnement et les sciences de la nature, avec une orientation forte vers les tourbières et les zones humides, en particulier dans la région du Jura, du Doubs et des Franches-Montagnes.
- Elle offre une documentation et un matériel pédagogique dans le but de mettre en place des animations et expositions de qualité, ainsi que des visites guidées.
- Elle propose de la documentation scientifique et pédagogique sous la forme de monographies, de périodiques, de travaux scientifiques et de documents audiovisuels. Elle offre également un fonds iconographique varié.

## 2. Objectifs de la collection

- La bibliothèque offre un fonds assez généraliste pour explorer des domaines connexes aux sciences naturelles et comprendre la pensée humaine face à son environnement, via des documentaires, des essais ou de la fiction.
- Le matériel pédagogique disponible en rayonnage permet également d'assurer l'éducation à l'environnement, en apportant une information vulgarisée, utile et actuelle pour les animations du Centre Nature.

### 2.1. Les sciences naturelles

En plus de son fonds plus généraliste, la bibliothèque du Centre Nature met à disposition un fonds très riche dans le domaine des sciences naturelles, notamment :

- les tourbières et les zones humides ;
- la zoologie (en particulier : entomologie, ornithologie, mammalogie, ichtyologie) ;
- la botanique.

### 2.2. Caractère historique

La bibliothèque abrite également des documents rares qui permettent d'aborder les sciences d'un

point de vue historique. Ceux-ci sont très utiles pour expliquer comment les naturalistes d'alors voyaient le monde, et permettent de préparer les expositions et les animations du Centre Nature.

### 3. Sélection et acquisition

Plusieurs critères sont utilisés pour sélectionner les documents de la bibliothèque : des critères de contenu, de niveau du document, de langue, d'âge et enfin des critères physiques :

- documents portant sur les sciences naturelles, la nature et l'environnement, avec un accent marqué sur les tourbières, les zones humides ainsi que la faune et la flore du Jura et du Doubs ;
- publications réalisées par ou pour le Centre Nature, nécessaires à la recherche scientifique, de niveau universitaire, de niveau encyclopédique (pour un plus large public) et enfin des documents tout public pour les animations ;
- tout ouvrage de plus de 15 ans n'est pas sélectionné, à moins d'un intérêt historique pour le Centre Nature ;
- documents en français, en anglais et en allemand ;
- documents en bon état physique et lisibles par les moyens à disposition.

#### 3.1. Dons

La bibliothèque du Centre Nature n'est pas tenue d'accepter les dons. Ils sont intégrés aux collections si :

- ils sont en bon état physique ;
- ils respectent les critères de niveau, d'âge et de langue mentionnés ci-dessus.

Tout don accepté sera formalisé au moyen d'une convention de donation. Par celle-ci, le donateur s'engage à transférer la propriété de ses documents au Centre qui peut désormais les utiliser de la manière qui lui semble la plus appropriée.

Les dons refusés pourront être utilisés dans le cadre d'actions de médiation, mis à disposition des usagers, donnés à des associations ou à d'autres bibliothèques ou retournés au donateur avec les coordonnées d'une bibliothèque ou d'une institution susceptible de les accepter.

### 4. Désherbage

La bibliothèque désherbe une fois par année pendant la période de fermeture. Elle ne conserve en permanence que les documents de base et les ouvrages historiques qui permettent de comprendre la vision du monde d'une époque dans un domaine scientifique couvert par les missions du Centre Nature, ainsi que les documents réalisés par et pour le Centre Nature.

Les critères d'élimination sont :

- l'information contenue est fautive ou n'est plus d'actualité ;
- le support est trop détérioré pour être restauré, ou alors il n'est pas pérenne ;
- le document ne correspond pas ou plus à la politique documentaire ;
- le document est déjà disponible en trois exemplaires ;
- le document n'a pas été prêté depuis plusieurs années : en général 3 ans ;
- le document n'est pas lisible par les technologies disponibles au Centre Nature ;
- le document n'est pas/plus en adéquation avec la politique documentaire du Centre.

Ne seront pas éliminés :

- les documents de base et les ouvrages historiques qui permettent de comprendre la vision du monde d'une époque dans un domaine scientifique couvert par les missions du Centre Nature ;
- les documents réalisés par ou pour le Centre Nature, qui permettent de comprendre son histoire et ses missions (travaux scientifiques, monographies, archives, etc).

## 5. Révision

La charte des collections est révisée tous les cinq ans. Sa nouvelle version entrera en vigueur en 2022.